

A

Formule de procès verbal de cour martiale permanente

Procès verbal d'une cour martiale permanente tenue à C.I.T.C. A 12, C.A., Farnham, P.Q.

le 24ème jour de janvier 1946 à 1045 heures.

pour le procès de D-147324, soldat René BRAY
Matricule Grade Nom et prénoms

Inf. (R) A.C., attaché à C.I.T.C. A 12, C.A.
Unité Détachement, le cas échéant

PRÉSIDENT: Major J.A.G. Dubeau, E.D., Quartiers-Généraux, D.M. 4

PROCUREUR: Capitaine R. Mathieu, Quartiers-Généraux, D.M. 4
Grade Nom et prénoms Unité Détachement, le cas échéant

OFFICIER DÉFENSEUR: Lieut. D. Charbonneau, attaché au C.I.T.C. A 12, C.A.
Grade Nom et prénoms Unité Détachement, le cas échéant

VERDICT: La Cour déclare l'accusé, D-147324, soldat René BRAY, Inf. (R) A.C., attaché au C.I.T.C. A 12, C.A., coupable à l'égard du chef d'accusation.

SENTENCE: La Cour condamne l'accusé, D-147324, soldat René BRAY, Inf. (R) A.C., attaché au C.I.T.C. A 12, C.A., à la détention pendant 10 mois et à une suppression de solde jusqu'à ce qu'il ait remboursé la somme de \$3.75 en ce qui concerne le coût de transport et de retour à l'unité.

Extract entered as No. 42487 in the
Register of Courts-Martial kept in the
office of the Judge Advocate-General
this 28 day of Jan 1946

Signé à Farnham, P.Q., ce 24ème jour de Janvier, 1946.

M.F.R. 1400A
2M-4-44 (4020)
E.Q. 1773-30-2300

(J.A.G. Dubeau, Major, Président de la cour martiale permanente)